

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SANDILLON DARVOY FEROLLES OUVROUER LES CHAMPS

Siège social : 251 route d'Orléans 45640 Sandillon

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

DE L'ELECTION DU PRESIDENT DU VICE-PRESIDENT, SECRETAIRE ET SECRETAIRE ADJOINT

Nombre de délégués :

∞ en exercice : 8
∞ présents : 8
∞ votants : 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le **mercredi dix-sept juin deux mille vingt à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres du Comité Syndical, proclamés par délibérations des communes adhérentes, se sont réunis à la Salle du conseil municipal de la commune de Sandillon sur convocation adressée par le Président sortant le 11 juin 2020, M. Denis BISSONNIER, conformément aux articles L.2122-7, L.2122-7-1 et L.5211-8 du CGCT applicables en la matière.

Etaient présents :

- Darvoy : MM. Antonio SALERNO et Olivier BOSCAD, délégués titulaires
- Férolles : MM. David DUPUIS et Rémi SORET, délégués titulaires
- Ouvrouer-les-Champs : M. Olivier GALLIOT et Mme Geneviève LEROUX-BACHELET, délégués titulaires
- Sandillon : M. Denis BISSONNIER, délégué titulaire et M. Jean-François VENON, délégué suppléant

Absents excusés :

- Sandillon : M. Francis BRIMBOEUF, délégué titulaire

Assistaient en outre les délégués suppléants (non votants) de Darvoy (Christian ROUSSEAU), de Férolles (Charles SIRE) et d'Ouvrouer-les-Champs (Jean PEIGNE).

INSTALLATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Denis BISSONNIER, Président sortant**, qui, après l'appel nominal, a déclaré installé l'ensemble des délégués désignés dans leurs fonctions de délégués du Comité Syndical.

Monsieur **Jean-François VENON**, le doyen d'âge, a pris la présidence, a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. A précisé que, pour la commune de Sandillon, M. VENON intervient en qualité de suppléant du délégué titulaire, M. BRIMBOEUF.

Le Président rappelle, qu'en application des articles L.2122-4 ET L.2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire **M. SORET** et pour assesseurs **N. PEIGNE et N. ROUSSEAU (délégués suppléants)**

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, le Comité Syndical élit les membres de son bureau parmi ses membres, à savoir : 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 1 secrétaire-adjoint représentant chaque commune adhérente.

ELECTION DU PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- ☞ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- ☞ Bulletins litigieux (articles L66 du Code Electoral) :
- ☞ Bulletins blancs :
- ☞ Reste pour le nombre de suffrages exprimés :
- ☞ Majorité absolue :

80000014

a obtenu :

Monsieur Denis BISSONNIER
David DUPUIS

7 voix
1 voix

Monsieur **Denis BISSONNIER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et **sous la présidence de M. Denis BISSONNIER**, à l'élection du vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- ☞ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- ☞ Bulletins litigieux (articles L66 du Code Electoral) :
- ☞ Bulletins blancs :
- ☞ Reste pour le nombre de suffrages exprimés :
- ☞ Majorité absolue :

8000015

a obtenu :

Monsieur David DUPUIS

8 voix

Monsieur **David DUPUIS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECRETAIRE

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Denis BISSONNIER à l'élection secrétaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- ☒ Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- ☒ Bulletins litigieux (articles L66 du Code Electoral) :
- ☒ Bulletins blancs :
- ☒ Reste pour le nombre de suffrages exprimés :
- ☒ Majorité absolue :

8
0
0
0
1
1

a obtenu :

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET

8 voix

Madame **Geneviève LEROUX-BACHELET** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECRETAIRE ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Denis BISSONNIER, à l'élection secrétaire adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- ☒ Nombre de bulletins trouvé dans l'urne :
- ☒ Bulletins litigieux (articles L66 du Code Electoral) :
- ☒ Bulletins blancs :
- ☒ Reste pour le nombre de suffrages exprimés :
- ☒ Majorité absolue :

8
0
0
0
1

a obtenu :

Monsieur Olivier BOSCAND

8 voix

Monsieur **Olivier BOSCAND** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire adjoint et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

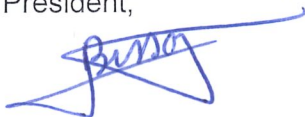
Aucune observation ni réclamations n'ont été formulées.

CLÔTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, le dix-sept juin deux mille vingt à 19h30 .

A été, après lecture, signé par :

Le Président,



Le doyen d'âge,



Les assesseurs,

